

## Enquête sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi « APER » impose aux communes de définir et d'identifier les zones d'accélération des énergies renouvelables sur tous les territoires. Ce questionnaire a pour but de vous consulter afin de co-construire ensemble les schémas que nous allons proposer à la préfecture. Les choix permettront de favoriser les projets, les financements, de simplifier les démarches des producteurs d'électricité, de diminuer les délais d'instruction des dossiers, de donner des avantages financiers aux porteurs de projets...). Des cartes nous ont été soumises par un cabinet recruté par Mayenne communauté afin de valider les espaces qui pourraient accueillir les futures énergies renouvelables et de déterminer les zones d'accélération. Nous souhaitons connaître vos opinions avant de rendre notre rapport.

Des cartes seront disponibles à la consultation en mairie (le matin), sur le site internet de la mairie.

# Réunion publique

## Jeudi 15 février à 20h à la salle des fêtes

### Etes-vous favorable à développer l'agro photovoltaïque ?

Mettre des panneaux solaires sur des champs à vocation agricole et qui devront le rester ou s'adapter (poulets, moutons, cochons, bovins, maraîcher ...), 200 m des habitations.

Sur des champs cultivables dont les terres sont riches.

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observations :

Sur des champs non cultivables ou à faible rendement.

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observations :

### Etes-vous favorable à la mise en place de méthaniseurs ?

(Hors zones naturelles, à 35 mètres des cours d'eau, à 200 mètres des habitations)

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observations :

Ne pas en installer sur des zones desservies par des routes communales (uniquement départementales en raison des dégâts causés aux chaussées par les passages des 33 tonnes).

Oui       Non       Ne se prononce pas

### Etes-vous favorable à la mise en place d'éoliennes ?

(500 mètres des habitations, zones : limite communale route de Villaines, limite communale route du Horps, limite communale route de Marcillé).

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observations :

### Etes-vous favorable à la mise en place d'un réseau de chaleur (chaudière centrale) sur les bâtiments communaux (école, garderie, salle polyvalente) mais aussi avec une distribution possible aux riverains ?

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observation :

### Etes-vous favorable à la désignation du centre bourg comme zone pouvant accueillir des panneaux photovoltaïques (maisons privées et bâtiments communaux) ?

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observation :

### Etes-vous favorable à réflexion menée par l'équipe communale sur l'installation de microcentrales de production d'électricité par panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et l'herbage des lagunes de la commune ?

Oui       Non       Ne se prononce pas

Observation :

**Questionnaire à rendre à la mairie pour le lundi 19 février**